

	Hébergement des chats
CHU-HEB-03	Version 2 Procédure disponible depuis : <i>1^{er} mai 2020</i> Dernière révision: <i>4 mai 2023</i>

Généralités

- L'hébergement en liberté est à prioriser.
- Si le protocole requiert l'utilisation de matériel (litière, nourriture, enrichissement, cage) non standard selon cette PNF, il est important de le spécifier lors de la commande ou de la demande de transfert des animaux. Ce matériel non standard doit obligatoirement être approuvé par le CPAUL.
- La salle d'hébergement doit être maintenue en pression négative par rapport à l'antichambre afin de s'assurer que les odeurs des chats soient évacuées dans le système de ventilation.
- Si possible, la salle d'hébergement choisie devrait être située en retrait des salles d'hébergement de souris.
- Le personnel travaillant ayant accès au local d'hébergement des chats est retreint afin de diminuer les échanges entre les salles de rongeurs et les salles de chats.
- L'EPI et l'uniforme doivent être spécifiques à la salle d'hébergement des chats. Le changement complet d'uniforme est requis pour retourner dans le reste de l'animalerie.
- Changer les filtres de la fontaine d'eau selon les recommandations du fabricant.

Matériel

- Nourriture pour chat adulte (CDMV)
- Litière agglomérante (CDMV)
- Arbre à chat avec plusieurs niveaux
- Couverture (serviette hôpital)
- Transporteur
- Bac à litière
- Bol de nourriture interactif (Bol coquetier Catit)
- Brosse
- Clicker
- Fontaine et filtres
- Bol de nourriture et bol d'eau
- Jeux divers :
 - o Catit Play 2.0 abeille culbuto
 - o Jouet agace-chat Cat Dancer Deluxe avec patte de fixation
 - o Jouet méga ressort plastique Catit
 - o Balle
 - o Tunnel

- Gâteries alimentaires :
 - o Greenies gâteries dentaire pour chat
 - o Régal à lécher félin Catit
 - o CET lamelle à mâcher saveur de poulet pour chat
 - o PureBites crevettes félin
 - o Royal Canin - Nourriture humide

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- H-2 (UL) : Hébergement des chats
- O-4 (UL) : Observations quotidiennes des grandes espèces de laboratoire
- R-13 (UL) : Admission des animaux
- CHU-URG-04 : Panne du système de ventilation et d'eau à l'animalerie
- FORM-CHU #009 : Validation d'une pièce
- FORM-CHU # 024 : Rapport d'évènement
- FORM-CHU # 047 : Calendrier d'enrichissement des chats

Responsabilités

- La chef du Service de l'animalerie est responsable de recevoir les alarmes environnementales via courriel et d'effectuer une demande d'intervention à la DST.
- Les assistants-chef sont responsables de tenir l'inventaire et de commander le matériel nécessaire (litière, nourriture, enrichissement, cage) pour l'hébergement des animaux.
- Les TSA sont responsables de s'assurer que les animaux sont hébergés selon les conditions décrites dans le protocole et spécifiées sur le formulaire de commande.
- L'équipe de recherche est responsable de spécifier toute utilisation de matériel non standard lors de la commande ou de la demande de transfert des animaux.
- La vétérinaire, l'équipe de recherche et la chef de service doivent approuver les modifications à l'enrichissement.

Enrichissement

- L'enrichissement environnemental du CRCHU de Québec-UL respecte le programme d'enrichissement élaboré par la Direction des Services Vétérinaires pour combler les besoins sociaux, comportementaux et physiques chez les chats.
- Les animaux sont logés de préférence en paire ou en groupe en autant que le protocole et le type de cage le permettent.
- Si possible, des gâteries pour chats ou nourriture en conserve préalablement approuvé par un vétérinaire doivent être fournis comme enrichissement alimentaire.
- Un arbre à chat incluant des poteaux (griffoir), deux cachettes et des tablettes de différentes hauteurs est fourni.
- D'autres jouets pour favoriser l'exercice sont aussi offerts (exemple : tunnel, balles, etc.).
- Le transporteur est laissé dans la salle d'hébergement avec une couverture à l'intérieur.

- L'arène en plexiglass servant lors des expérimentations est laissée à l'envers dans la salle d'hébergement avec une couverture sur le dessus.
- Le calendrier d'enrichissement (formulaire FORM-CHU #047) doit être approuvé par un vétérinaire de la DSV ainsi que par l'équipe de recherche. Ce calendrier peut être modifié en cours d'expérimentation en fonction des besoins des chats. En cas de modification, le calendrier modifié doit être signé par un vétérinaire et par l'équipe de recherche. Finalement, c'est la dernière version du calendrier qui doit être affichée dans le local d'hébergement.

Conditions environnementales

- Les conditions environnementales sont enregistrées en continu et un registre informatique est conservé pendant 3 ans.
- Les pressions relatives des salles sont confirmées annuellement par test de fumée et à tous les 3 ans par une calibration/certification du système de ventilation.
- Les conditions environnementales suivantes sont ciblées dans l'animalerie :

Température	Humidité	Lumière	Changement d'air
23°C ± 2° C	50% ± 5%	250-350 lux à 3 pieds du sol ¹ Ouverture à 07h15 Fermeture à 19h15	8 à 12

1. Correspond à 50% de l'intensité lumineuse dans la pièce. L'intensité peut être augmentée à 100% pendant les périodes d'activité dans la pièce.

Alimentation et litière

- La nourriture fournie est une nourriture pour chat adulte provenant de chez CDMV. L'utilisation d'une autre nourriture doit être décrite et approuvée dans le protocole CPAUL. De plus, elle doit être fournie par l'équipe de recherche. Toute restriction ou mise à jeun doit être décrite et approuvée dans le protocole CPAUL.
- Les chats sont nourris habituellement deux fois par jour à moins d'indications spécifiques du protocole ou de prescriptions vétérinaires. La diète fournie doit être divisée en rations égales selon le poids de l'animal.
- Ajuster régulièrement les rations en fonction des pesées mensuelle.
- Mettre une partie de la nourriture dans le bol interactif et selon le tempérament des chats, séparer la nourriture à différents endroits de la salle d'hébergement.
- Utiliser un nombre de bacs de litière en quantité suffisante et éloignée des aires de repos des animaux (idéalement 1 pour 2 animaux).

Observations quotidiennes et entretien

- L'observation quotidienne des animaux s'effectue conformément à la procédure O-4 (UL) : Observations quotidiennes des grandes espèces de laboratoire et le formulaire des observations quotidiennes des grandes espèces de laboratoire est complété.
- À tous les jours, vérifier la présence suffisante d'eau dans la fontaine et en ajouter.

Gestion des alarmes

- Le système de ventilation (température, humidité, pression) ainsi que le système de lumière sont sur alarme.
- Les alarmes sont acheminées via courriel à la chef du Service de l'animalerie. Selon l'urgence de la situation, un cadre de la DST du CHU de Québec de garde peut être appelé pour répondre aux alarmes et remettre le système en fonction le plus rapidement possible.
- Voir la procédure URG-04 pour plus de détails sur les pannes du système de ventilation ou du système l'eau à l'animalerie.
- Si les normes d'hébergement dépassent les délais d'avis prévus dans la procédure d'urgence, un rapport d'évènement (FORM-CHU #024) sera complété et transmis aux chercheurs concernés.
- Un rapport d'évènement peut aussi être complété et transmis aux chercheurs concernés si un problème est souligné au niveau de l'hébergement des animaux (exemple : contamination)

Acclimatation

- Suite à la réception d'animaux ou à un transfert, une période d'acclimatation minimale de 7 jours est exigée avant de débiter le protocole afin de permettre aux animaux de s'adapter à leur nouvel environnement et d'atténuer les effets du stress suite au transport.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 4 mai 2023	• Ajout du lien vers la procédure d'urgence URG-04 • Changement des titres d'emploi